



N°3836
Entrée le 24.03.2026
Chambre des Députés
Déclarée recevable
Président de la Chambre des Députés
(s.) Claude Wiseler
Luxembourg, le 25.03.2026
Chambre des Députés

Monsieur Claude Wiseler

Président de la
Chambre des Député.e.s
Luxembourg

Luxembourg, le 24 février 2026

Monsieur le Président,

Par la présente, je me permets de poser une question parlementaire à *Madame la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics* concernant **le déploiement d'infrastructures de recharge électrique sur le réseau autoroutier luxembourgeois.**

Dans une réponse précédente à une question parlementaire concernant l'aire de Berchem, le gouvernement a indiqué que l'aire dispose actuellement de 6 bornes de recharge électrique en direction de la France et de 6 bornes en direction de Luxembourg. Il a également précisé que, pour les poids lourds électriques, les obligations découlant du règlement européen AFIR devront être respectées au plus tard en 2030 sur le réseau central RTE-T, que des échanges sont en cours avec les pays voisins et que la loi du 18 juillet 2025 permet, en cas de besoin, d'organiser des appels à projets spécifiquement dédiés à l'installation de bornes de charge pour poids lourds électriques le long du réseau RTE-T.

Alors que d'autres États membres avancent déjà de manière concrète dans le déploiement de hubs de recharge ultra-rapide sur leur réseau autoroutier, il paraît utile de disposer d'une vue d'ensemble précise de la planification luxembourgeoise:

- 1. Le gouvernement dispose-t-il d'une planification d'ensemble pour le déploiement d'infrastructures de recharge pour voitures électriques sur le réseau autoroutier luxembourgeois ? Dans l'affirmative, Madame la Ministre peut-elle préciser quels sites sont déjà équipés, quels sites sont planifiés ou à l'étude, ainsi que le nombre de bornes et la puissance de recharge actuellement disponibles ou prévues sur chacun de ces sites ?**
- 2. Le gouvernement entend-il, au-delà des sites déjà équipés de bornes de recharge rapide de forte puissance, étendre à d'autres aires autoroutières des capacités de recharge d'au moins 400 kW au total pour les véhicules électriques légers ? Dans l'affirmative, sur quels sites et selon quel calendrier ?**
- 3. S'agissant de la recharge pour poids lourds électriques, quels sites concrets sur le réseau autoroutier ou sur le réseau central RTE-T sont actuellement prévus, à l'étude ou en préparation au Luxembourg ? Quel est le calendrier retenu jusqu'en 2030 pour leur déploiement effectif ?**
- 4. Le gouvernement a-t-il déjà lancé, préparé ou planifié des appels à projets spécifiquement dédiés à l'installation de bornes pour camions électriques, comme le permet la loi du 18 juillet 2025 ? Dans l'affirmative, selon quel calendrier et sur la base de quels critères principaux ?**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Meris SEHOVIC
Député